CZU: 811.133.1`42:34 https://doi.org/10.59295/drgl2025.03

TERMINOLOGIE ET ARGUMENTATION JURIDIQUE EN FRANCAIS DE SPECIALITE : LE DISCOURS DE ROBERT BADINTER COMME MODELE DE PERSUATION JUDICIAIRE ET LEGISLATIVE

TERMINOLOGY AND LEGAL ARGUMENTATION IN SPECIALIZED FRENCH: ROBERT BADINTER'S SPEECH AS A MODEL OF JUDICIAL AND LEGISLATIVE PERSUASION

Vitalina BAHNEANU

doctor în filologie, conferențiar universitar
Universitatea de Stat din Moldova, Chișinău, RM
ORCID: https://orcid.org/0000-0002-2314-3851

Steluța POSTOVANU

asistent universitar, MA
Universitatea de Stat din Moldova, Chișinău, RM
ORCID: https://orcid.org/0000-0001-7746-2244

Abstract: ***Legal terminology is distinguished by its precision and its roots in specific legal systems. Gérard Cornu highlights its dual technical and cultural role, while Jean Carbonnier emphasizes its normative power. Legal argumentation, essential for interpreting and justifying decisions, is based on structured reasoning and appropriate discursive strategies. Frédéric Rouvière stresses its role in the legal qualification of facts. Robert Badinter's discourse illustrates the interplay between legal technicality and rhetorical persuasion, particularly in his plea for the abolition of the death penalty. His use of professional legal French combines terminological rigor with accessibility, drawing on historical, ethical, and legal references to persuade. The effectiveness of his argumentation relies on logical structure, striking rhetorical devices, and the appeal to universal values of justice and humanity.***

Keywords: *legal terminology, argumentation, discourse, rhetoric, value, death penalty, humanity*

Cet article propose d'examiner comment la terminologie juridique et les techniques argumentatives structurent le discours de Badinter afin d'en assurer l'efficacité persuasive. L'analyse portera d'abord sur les spécificités du langage juridique et de l'argumentation dans le droit, avant d'étudier leurs manifestations dans ses discours judiciaires et législatifs.

La terminologie juridique se caractérise par sa précision conceptuelle et son ancrage dans des systèmes juridiques particuliers. Comme le souligne Gérard Cornu dans *Vocabulaire juridique* 2007, [1, p. 56], «la langue du droit est à la fois une langue technique et une langue de culture ». Des termes comme «contrat synallagmatique». Jean Carbonnier,

[2, p. 102], explique que « les mots du droit sont des mots de pouvoir, car ils ont vocation à régir la société et les rapports humains ". Cette particularité souligne l'importance d'une terminologie précise pour éviter toute ambiguïté interprétative.

La capacité à argumenter est sans doute l'une des compétences les plus importantes dans la pratique du droit. Ce sujet est dispersé au sein des disciplines juridiques et linguistique. Frédéric Rouvière prend acte du fait que l'argumentation est au cœur du raisonnement juridique. Il explique ensuite que l'argumentation juridique se déploie au moment où il s'agit d'interpréter des faits et des textes pour les traiter en droit. "Le point de jonction entre la qualification et l'interprétation est donc argumentation" [3, p. 14]. Ainsi, le travail du juriste est essentiellement une mise en forme discursive de l'interprétation pour rationaliser et justifier des solutions juridiques: ce que l'on range habituellement sous l'opération "d'interprétation juridique" désigne une classe d'arguments qui discute la lettre du texte et "tout le travail du droit est […] un travail de rationalisation" [p. 7]. L'argumentation c'est un élément de base qui intéresse directement la linguistique. Le sens rhétorique du terme est sujet d'intérêt accentué pour les auteurs comme: Amossy,; Galatanu,; Plantin, Ducrot; Anscombre; Galatanu, qui s axent sur des formes d'implicite argumentatif, dont le fondement est le potentiel argumentatif des mots. Alexandre Viala, [5, p. 67] précise que l'efficacité de l'argumentation juridique dépend de sa capacité à structurer un raisonnement convaincant tout en s'adaptant aux attentes de l'auditoire. En ce sens, l'étude de l'argumentation juridique en français de spécialité permet non seulement de comprendre les stratégies discursives des grands orateurs du droit, mais aussi d'affiner les compétences en analyse et en production d'écrits et de discours juridiques.

Le discours juridique repose sur une articulation rigoureuse entre terminologie spécifique et stratégies argumentatives destinées à convaincre. Cette double dimension se manifeste de manière exemplaire dans les interventions de Robert Badinter, juriste, avocat et homme politique, notamment dans ses plaidoiries et discours parlementaires. Figure emblématique de l'abolition de la peine de mort en France, Badinter incarne un modèle de persuasion judiciaire et législative, où le français professionnel du droit joue un rôle fondamental.

L'argumentation juridique repose sur un raisonnement logique et structurant, articulé autour de principes fondamentaux du droit. Elle s'appuie sur des syllogismes juridiques et des stratégies rhétoriques pour convaincre un auditoire. Chaïm Perelman et Lucie Olbrechts-Tyteca, 6, p. 312], insistent sur l'importance de l'argumentation dans le discours juridique en expliquant que» la persuasion juridique repose sur l'adéquation du raisonnement aux valeurs reconnues par la communauté. Ainsi, l'argumentation juridique ne se limite pas à une démonstration logique mais intègre également des considérations éthiques et sociales.

Un modèle emblématique est celui de Robert Badinter, notamment dans son plaidoyer pour l'abolition de la peine de mort (*Discours du 17 septembre 1981 devant l'Assemblée nationale*) [7]. Dans cette allocution, il combine émotion et rigueur juridique, en citant des jurisprudences, des principes fondamentaux du droit et des exemples historiques pour renforcer son argumentation. Par exemple, il déclare : «La justice est humaine, et donc faillible. Or la peine de mort est irréversible.» Ce raisonnement illustre un recours à l'argument de la précaution et à l'appel aux valeurs fondamentales des droits

humains [p. 24]. Dans le domaine juridique, la terminologie et l'argumentation revêtent une importance capitale, car elles conditionnent la justesse des interprétations et l'efficacité des raisonnements. Le français professionnel du droit garantit clarté et efficacité communicationnelle. L'usage de termes spécifiques, la structuration logique et la neutralité apparente de l'expression visent à assurer la compréhension et l'adhésion. Dans le discours de Badinter, cette maîtrise langagière se traduit par une articulation limpide entre technique juridique et accessibilité. Dans ses plaidoiries, Badinter mobilise une terminologie précise, empruntée au Code pénal et aux textes internationaux. L'emploi de notions telles que «dignité humaine», «inhumanité de la peine capitale» ou «erreur judiciaire» participe à la structuration de son discours, construisant ses raisonnements selon une logique juridique inattaquable, associant syllogisme et recours à l'histoire juridique. Il s'appuie sur des précédents jurisprudentiels pour démontrer l'incompatibilité de la peine de mort avec les principes fondamentaux du droit.

L'analyse du discours de Robert Badinter devant l'Assemblée nationale, en faveur de l'abolition de la peine de mort, met en évidence plusieurs aspects fondamentaux tant du point de vue rhétorique que sémantique. Tout d'abord, son discours s'inscrit dans une tradition historique et philosophique qui valorise les principes humanistes et progressistes. En invoquant les figures emblématiques de Victor Hugo, Albert Camus, Jean Jaurès ou encore la Révolution française, Badinter inscrit son plaidoyer dans la continuité des grandes batailles pour les droits humains. Il use d'une argumentation à la fois historique, morale et politique, appelant à une France fidèle à son héritage de liberté et de justice.

Dans la perspective de la sémantique judiciaire, ce discours se présente comme un discours post/méta-judiciaire. Il convoque des entités lexicales à double appartenance : au vocabulaire juridique et au lexique général. On retrouve ainsi une alternance entre des termes propres à la justice («condamnations», «jurés», «code pénal», «circonstances atténuantes») et des expressions plus générales ou philosophiques («générosité», «conscience humaine», «valeurs»). Cette stratégie linguistique permet de conférer au discours une double dimension : à la fois technique et accessible, rigoureuse et engageante. Par ailleurs, la construction du discours repose sur des figures rhétoriques marquantes. L'anaphore, par exemple, est employée de manière récurrente pour marteler les idées essentielles et accentuer leur force persuasive («La France est grande...», «Pourquoi ce retard ?»). L'opposition entre passé et présent, ainsi que la mise en contraste des idéaux et des réalités politiques, renforce également la puissance de l'argumentation.

Enfin, ce plaidoyer révèle une dimension à la fois personnelle et universelle. Badinter engage non seulement sa propre conviction, marquée par son parcours d'avocat et d'humaniste, mais il interpelle aussi chaque député en tant que citoyen porteur d'une responsabilité morale. L'appel à la conscience individuelle dans un cadre collectif constitue une des forces majeures du discours. Ainsi, ce discours se distingue non seulement par son efficacité oratoire et argumentative, mais aussi par sa capacité à mobiliser un vocabulaire hybride qui ancre la question de l'abolition de la peine de mort à la croisée du droit, de la morale et de l'histoire.

L'émotion et l'éthique jouent un rôle fondamental pour le sens du discours. Dans son discours, il utilise des mots comme « dignité, humanité, justice, abolition», qui résonnent

profondément et traduisent son plaidoyer en faveur du respect des droits fondamentaux. L'emploi de ces termes relève d'un champ sémantique valorisant destiné à légitimer sa cause. Du point de vue linguistique, Badinter mobilise plusieurs figures de pensée et de style pour renforcer la persuasion de son discours. L'antithèse est largement employée, notamment lorsqu'il oppose « justice" et « barbarie « pour montrer l'incompatibilité entre la peine de mort et les valeurs démocratiques. L'anaphore, figure d'insistance, est également récurrent : « La peine de mort est irréversible, la peine de mort est injuste, la peine de mort est inhumaine «, martèle-t-il pour ancrer son message dans l'esprit de l'auditoire. La métaphore est un autre procédé qu'il exploite, par exemple lorsqu'il qualifie la guillotine de « machine à tuer froide et implacable", illustrant ainsi l'horreur mécanique de l'exécution capitale. C'est précisément cette capacité à conjuguer rigueur juridique et éloquence persuasive qui confère à son discours une force redoutable. En conciliant précision terminologique et expressivité stylistique, il transforme une question technique en un véritable enjeu de société, mobilisant ainsi un public bien au-delà du cercle des spécialistes du droit.

Dans son texte du discours Badinter adopte un style où la précision terminologique se conjugue avec une visée persuasive. Son discours s'articule autour de notions juridiques essentielles comme «progrès du droit», «abolition» et «humanité de la justice». L'argumentation repose sur une dialectique entre raison et émotion. Badinter conjugue arguments juridiques et considérations éthiques, soulignant la cohérence entre droit et morale. La rigueur terminologique du français juridique permet de structurer les débats et d'assurer leur portée normative. Badinter use d'un langage technique accessible, garantissant l'adhésion de l'auditoire.

Le français professionnel, dans son usage juridique et politique, est un outil puissant pour influencer l'opinion publique et structurer un plaidoyer efficace. Le discours de Robert Badinter défendant l'abolition de la peine capitale, illustre parfaitement l'impact du français professionnel dans un contexte décisif. Son usage maîtrisé de la langue, conjuguant rigueur juridique, persuasion rhétorique et humanisme, a joué un rôle clé dans l'adoption de la loi du 9 octobre 1981 abolissant la peine de mort en France. Badinter, en tant qu'avocat et ministre de la Justice, mobilise un lexique propre au droit pénal et constitutionnel : des termes comme «réclusion criminelle à perpétuité», «grâce présidentielle», «irrecevabilité des recours» ou encore «déni de justice» permettent de structurer son argumentation. Cette précision linguistique assoit la légitimité de son propos et évite toute ambiguïté qui pourrait affaiblir son plaidoyer. L'usage du français professionnel dans ce contexte illustre la capacité du langage juridique à orienter un débat. En choisissant avec soin ses termes, Badinter ne laisse aucune place à l'interprétation subjective, imposant ainsi un cadre rationnel et rigoureux au dialogue parlementaire.

Ce discours repose également sur une maîtrise de la rhétorique propre au français professionnel politique. Il emploie des figures de style telles que l'anaphore («Demain, grâce à vous...») pour marteler ses idées et marquer les esprits. Son recours au raisonnement logique, appuyé par des faits historiques et des exemples concrets (comme les erreurs judiciaires ou l'inefficacité de la peine de mort comme moyen de dissuasion), renforce la force persuasive de son propos. De plus, l'utilisation du registre pathétique, une stratégie courante dans le français professionnel appliqué à la politique, permet de

sensibiliser les députés. Badinter évoque des cas poignants de condamnés à mort afin de provoquer l'empathie de son auditoire. Cette stratégie linguistique est décisive : elle transforme une question juridique en une question de conscience et d'humanité.

Le français professionnel, dans sa dimension éthique, est un vecteur d'humanisme. Dans son discours, Badinter ne se contente pas d'arguments juridiques : il ancre son plaidoyer dans des principes fondamentaux comme la dignité humaine et la justice. Le choix des mots, la structure du discours et l'appel à des valeurs universelles traduisent une déontologie du langage qui renforce la crédibilité de son intervention. Il inscrit son propos dans une perspective de progrès civilisationnel, affirmant que **„**la justice française ne sera plus une justice qui tue « soulignant ainsi la nécessité d'un système pénal affranchi de la peine capitale. Il insiste sur le fait que la peine de mort constitue une forme de vengeance institutionnelle, contraire à l'idéal de justice : « La justice, lorsqu'elle applique la peine de mort, n'est plus justice : elle se fait vengeance. »

L'un des arguments centraux du discours repose sur l'irréversibilité du châtiment suprême et le risque d'erreur judiciaire, inhérent à toute institution humaine. À cet égard, Badinter rappelle que» l'erreur judiciaire est inhérente à toute justice humaine. Or, la justice qui tue ne peut plus réparer son erreur «, établissant ainsi un lien direct entre l'injustice irréparable et l'abolition de la peine capitale. Il interroge également les parlementaires sur une question essentielle : «Qui peut affirmer que, dans l'histoire judiciaire de notre pays, il n'y a jamais eu un innocent exécuté ? » , mettant en lumière l'impossibilité absolue d'une justice infaillible. Par ailleurs, l'orateur inscrit l'abolition dans une dynamique de progrès moral et juridique, appelant la France à rejoindre les démocraties ayant renoncé à cette pratique. Il affirme ainsi que» L'abolition, c'est un combat pour l'honneur de la France».

Enfin, il conclut son intervention sur un appel solennel à la responsabilité politique et morale des députés, les exhortant à accomplir un acte historique en votant l'abolition : « En votant cette loi, vous accomplirez un grand acte de justice et d'humanité » Ainsi, son discours, structuré autour d'arguments juridiques, éthiques et philosophiques, constitue un modèle de rhétorique persuasive qui a marqué de manière décisive l'histoire du droit pénal en France.

Le discours de Robert Badinter contre la peine capitale est un exemple magistral de l'impact du français professionnel dans un contexte politique et juridique. Son maniement précis du lexique juridique, son art rhétorique et son respect d'une déontologie du langage ont contribué à convaincre une majorité parlementaire d'adopter une réforme historique. Cet exemple d'usage du français professionnel illustre comment la langue, bien maîtrisée et stratégiquement employée, peut changer le cours de l'Histoire. L'exemple de Badinter illustre à quel point le français professionnel du droit constitue un levier essentiel de la rhétorique juridique et politique. Cette étude ouvre des perspectives sur l'évolution du langage juridique dans les débats contemporains.

Bibliographie:

1. CORNU, G. *Vocabulaire juridique* 2007, p. 56.
2. CARBONNIER, J. *Droit civil* 2004, p. 102.
3. ROUVIÈRE, F. *Argumentation juridique*, Paris: PUF, 2023 p. 14.

4. *Thémis droit,* p. 386.
5. VIALA, A. *La rhétorique et le droit*, 2013, p. 67.
6. PERELMAN, C. et OLBRECHTS-TYTECA, L. dans *Traité de l'argumentation : La nouvelle rhétorique,* 1958, p. 312.
7. Badinter, R. *Discours du 17 septembre, 1981 devant l'Assemblée nationale* Disponible : https://www.cib-avocats.org/wp-content/uploads/2024/02/discours_de_m.badinter_contre_la_peine_de_mort.pdf [Accessé le 20.03.2025].